

En exercice : 28

Présents : 15

Habilités à voter dans le cadre de la compétence « Lecture publique » : 18.

Présents : 11

Date de la convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN
Mme M. DENIS	M. T. RENOUX	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
M. P. THEBAULT	M. R. LEMARCHAND		
SUPPLENANT : M. B. GUITTON			
POUVOIRS : de M. K. BETTAL à M. J.C. ROUAULT			
de Mme A. ASPLIN à M. R. LEMARCHAND			
de Mme M. JEZEQUEL à M. P. THEBAULT			
EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN	M. P. SICOT	Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA
M. H. DEPOUEZ	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN		Mme C. MASSART
Mme I. SIMONESSA	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL			

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Monsieur Grégory CRESPIN, Vice-Président de la compétence « Lecture Publique » informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre du Schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028, le Département renouvelle la contractualisation avec les territoires. La Médiathèque départementale et les professionnels des bibliothèques des communes de Rennes Métropole ont travaillé ensemble depuis plus d'un an pour définir des objectifs communs et des engagements à inscrire dans la nouvelle convention en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire métropolitain.

Suite à la mise en place d'un groupe de travail entre mars et juin 2024 pour rédiger les termes de la convention, un projet de convention a été présentée aux élus du réseau échange culture le 24 juin 2025.

Monsieur Grégory CRESPIN rappelle que la Lecture Publique est une compétence optionnelle du Syrenor. Le réseau des médiathèques de ce territoire concerne six communes : Clayes, Gévezé, La Chapelle des Fougeretz, Montgermont, Parthenay de Bretagne et Saint Gilles. Au niveau de ce réseau de médiathèques, le Syrenor :

- Met en œuvre des actions en faveur du développement de la lecture publique et de la coopération entre les médiathèques
- Engage des moyens matériels et financiers nécessaires au fonctionnement d'un service intercommunal de développement de la lecture publique.
- Assure une coordination du réseau des médiathèques

Vu la [loi n° 2021-1717](#) du 21 décembre 2021, dite loi Robert, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, notamment l'article 1 qui précise que : « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;

Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023 ;

La présente convention a pour objet de définir le périmètre et le niveau d'intervention de la Médiathèque départementale sur le territoire de Rennes Métropole.

Cette contractualisation représente un soutien à la dynamique et à l'offre de services et des collections dans une ambition partagée de mutualisation accrue et de diversification des services et des collections proposés aux habitants ;

Les membres du Comité Syndical **à l'unanimité** :

- Approuvent les termes de la convention d'objectifs communs entre le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, les communes de Rennes Métropole et le Syrenor.
- Autorisent Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tous les documents relatifs à cette convention.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
sa réception en Préfecture le2025,
sa publication le2025,
sa notification le2025,
Le Président

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président


SYNDICAT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES
DU GRAND OUEST DE RENNES
Syrenor